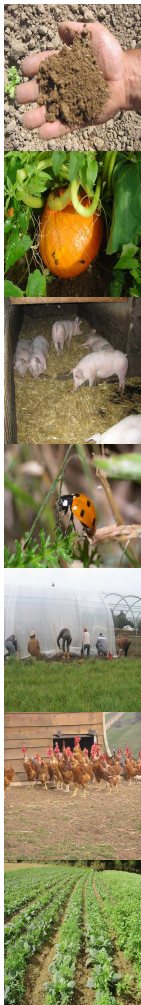




## Le transport des animaux vivants : bovins, ovins, caprins, porcins et aussi le transport de chevaux ou autres solipèdes (TAV).

**Objectif :** Acquérir le Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) au Transport d'Animaux Vivants (TAV), le CCTROV requis pour exercer la fonction de convoyeurs d'animaux, formation obligatoire pour tout chauffeur pratiquant ce métier, en lien avec le Bien Être Animal et la sécurité des convoyeurs.  
(règlement CE n°1/2005 du 22 décembre 2004)



✓ Programme de formation:

- Présentation de chaque participant à la session : ce qu'il fait, ses attentes en liaison avec ses préoccupations dans le transport des animaux.
- Analyse de la pratique professionnelle de chacun et proposition d'actions et de solutions, ce que l'on attend d'un convoyeur d'animaux.
- Les missions des services vétérinaires et de la DGAL dans le transport des animaux en lien avec la législation en place.
- Les règles à adopter pour réussir un bon transport des animaux, avec la liste des documents que l'on doit avoir en sa possession dans son véhicule en cas de contrôle.
- Analyse du comportement des animaux au moment de l'embarquement, en cours de transport et sur le lieu de déchargement arrivés à destination.
- Prévention des risques d'accidents au cours du chargement, du transport et du déchargement des animaux.
- Travaux pratiques d'embarquement et de débarquement d'animaux.
- Les moyens pour améliorer les conditions de travail des convoyeurs.
- Adaptation du temps de conduite au type de transport effectué
- Évaluation de la session par le biais d'un QCM que devra remplir chaque participant à la session.

✓ Pré-requis: pas de pré-requis

✓ Durée: TAV multi-espèces : 20 heures (2,5 jours consécutifs).

TAV équins et autres mono-espèces: 14 heures (2 jours consécutifs).

✓ Lieu : CFPPA Rennes Le Rheu.

✓ Évaluation : Obtention de l'attestation de réussite à la formation CCTROV (ou CAPTAV) par le biais d'un QCM, document indispensable à la délivrance du Certificat de Compétences de conducteur ou de convoyeur d'animaux conformément à l'article 17-2 du règlement CEE de décembre 2004 délivré par les services vétérinaires du département de domicile.

✓ Contact : CFPPA Rennes Le Rheu

Rue des Chardonnerets

BP 55124

35651 LE RHEU CEDEX

tél : 02-99-60-87-77, Fax:02-99-60-80-69

cfppa.le-rheu@educagri.fr

✓ Inscription: L'entrée en formation est possible toute l'année.

N'hésitez pas à nous contacter pour recevoir les dates de nos sessions.

✓ Tarif : TAV multi-espèces (bovins, ovins, caprins, porcins) : 660 €

TAV équins et autres mono-espèces: 460 €

Le centre est certifié qualité depuis 2006 (AFAQ)

